

CONSEIL MUNICIPAL

COMpte Rendu Sommaire DE LA SEANCE DU MERCREDI 20 MARS 2019

Date de convocation : 12/03/2019

Absents excusés : Mme MARTIN Dominique (pouvoir à G. DROUGARD), M. DERVAL Sébastien (pouvoir à L. ROUAUD) , a rejoint la séance à la question n°8 (Vote des budgets primitifs)

Absents non excusés :

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès verbal de la séance du 20 Février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette séance.

Approbation de l'ordre du jour de la réunion

Sur proposition du Maire, il est adopté à l'unanimité.

1. Mise en accessibilité des bâtiments et lieux publics : demande de subvention au titre de la DETR

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la DETR pour aider au financement des travaux et équipements liés à l'accessibilité des bâtiments et lieux publics. Le plan de financement se présente ainsi :

○ Dépenses :	travaux et équipements d'accessibilités	5 852.29 € HT
○ Recettes :	Subvention du conseil départemental (50 %)	2 926.15
	Subvention DETR (30 %)	1 755.68
	Autofinancement (20 %)	1 170.46

2. Mandat pour la commercialisation de la maison sise 45 Rue de Bonneval

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner mandat de vente à Monsieur Laurent Guilbaud, conseiller en immobilier pour la commercialisation de la maison sise 45 Rue de Bonneval

3. Aménagement de la cour de l'école publique : demande de subvention au titre de la DETR et auprès du Conseil Département

Le conseil municipal Sollicite une subvention auprès du Conseil Département et au titre de la DETR pour aider au financement des travaux de réfection et d'aménagement de la cour de l'école publique
Le plan de financement se présente ainsi :

Dépenses :	Revêtement de la cour en enrobé	8 312.50 € HT
	Aires de jeux	26 759.04 € HT
	Total	35 071.54 € HT
Recettes :	subvention du Conseil Départemental (30 %)	10 521.46
	Subvention DETR (35 %)	12 275.04
	Autofinancement (35 %)	12 275.04
	Total	35 071.54

4. Délégations exercées par le Maire

Le Maire fait état des délégations qu'il a exercées depuis la dernière réunion.

5. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget général

Le résultat 2018 à affecter étant de **698 631 €**, Le conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation suivante :

- **381 930 €** au compte R1068 (affectation en réserve en investissement)

- 316 701 € au compte R002 (report en fonctionnement).

6. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget Assainissement

Le résultat de l'exercice 2018 à affecter étant de **9 850 €**, Le conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation suivante :

- **9 850 €** au compte R002 (report en fonctionnement).

7. Taux d'imposition pour 2019 de la taxe d'habitation et des taxes foncières

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2019 qui s'établissent donc comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,81 %
- Foncier bâti : 18,76 %
- Foncier non bâti : 49,41 %

8. Budget primitif 2019 du budget général, du budget annexe assainissement et du budget annexe lotissement

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget général de la commune, le budget annexe assainissement, et le budget annexe lotissement qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

⇒ **Budget général**

Fonctionnement : 1 332 106.02

Investissement : 1 081 770.22

⇒ **Budget annexe assainissement**

Fonctionnement : 31 275.67

Investissement : 36 210.15

⇒ **Budget annexe lotissement "Le Domaine de Mauprés"**

Fonctionnement : 320 062.54

Investissement : 358 897.15

=====

A Augan le 21 Mars 2019

Le Maire,

En vous remerciant de bien vouloir insérer ce compte-rendu dans votre prochaine édition.